

**Pour la CFDT-VNF Valérie BELS, Stéphanie MARTIN, Pascal DEBRIERE, Patrick THOMAS, Christophe BELIN et Benjamin JACQUES.**

**Sous la présidence d'Antoine VOGRIG directeur adjoint**

Concernant la non présence répétitive de médecin à cette instance, la Direction indique qu'ils subissent la pénurie et travaillent à trouver une solution satisfaisante. Ils étudient la possibilité de lier un partenariat avec la DT Strasbourg afin de recruter un médecin de prévention.

**Désignation du secrétaire adjoint de séance :** Voir après l'élection du secrétaire du CSSCT- L

### **Mise en place de la CSSCT-L de la DT NE :**

#### **Rappel du rôle de secrétaire de la CSSCT-L :**

La Direction indique qu'elle est ravie de procéder à l'élection du secrétaire de la CSSCT Locale. A travers cette nouvelle collaboration, elle souhaite travailler sur le fond, le nombre de sujets à traiter est important et le plan est ambitieux. La Direction souhaite que la collaboration avec le nouveau secrétaire se passe pour le mieux et souhaite avoir de bonnes relations au-delà des divergences d'opinions liées aux différentes postures. La qualité de la relation est essentielle, il faut une relation de confiance. Elle salue le travail de l'ancien secrétaire du CLHSCT, Didier GAILLARD pendant les 4 années passées.

Un rappel du rôle du secrétaire est énoncé. Le secrétaire de la CSSCT représente l'ensemble des personnels, partage les sujets avec les organisations syndicales. Il doit être vif et réactif dans ses actions. Il est aussi le lien direct avec la Direction. Il doit avoir un état d'esprit qui vise à trouver des solutions. Le secrétaire doit être associé aux préparations et aux travaux particuliers. Il est impliqué lors des périodes de chômage et participe aux visites de chantiers. Il doit connaître les arcanes de la prévention. Il a un rôle de relai et un devoir de discrétion.

La Direction indique que la sécurité n'est pas de la politique, les membres de la CSSCT sont des acteurs à part entière de la prévention.

#### **Election du secrétaire de la CSSCT-L de la DT NE :**

**Candidat : CFDT-VNF – 1 candidat : Stéphanie MARTIN**

FO – Pas de candidat

CGT – Pas de candidat

**Vote : CFDT-VNF - 5 sièges : 5 votes POUR**

FO - 4 sièges : 4 Abstentions

CGT - 1siège : 1 vote POUR

Stéphanie MARTIN est élue à la majorité Secrétaire de la CSSCT Locale DTNE. L'administration félicite la nouvelle secrétaire. Celle-ci remercie son équipe et les autres organisations syndicales pour son élection et remercie l'administration pour ses félicitations. La secrétaire mesure l'importance de son rôle à tenir et s'engage à tenir ses missions, consciente de cette nouvelle responsabilité.

### **Point sur l'accidentalité 2023 :**

Présentation des accidents de services et incidents au sein de la DT :

Depuis le début de l'année, 2 accidents de trajets avec arrêt de travail et 26 incidents enregistrés (17 ayant engendrés des accidents de travail avec arrêts).

**La trajectoire des accidents et incidents :** Le taux de fréquence est en augmentation et le taux de gravité est en baisse. Jours d'arrêt globale : 458 jours d'arrêts (nombre en baisse).

Les typologies les plus importantes sont les :

**Chute de plein pieds :** 17 accidents, dont 5 avec arrêts en 2023 – Soit 151 jours d'arrêts

**Manutention manuelle :** 9 accidents, dont 8 avec arrêts en 2023 – Soit 269 jours d'arrêts

**Piqûre :** 5 incidents

**La CFDT-VNF rappelle que la population est de plus en plus vieillissante et subit les réductions d'effectifs. Par manque de personnels, les agents multiplient les tâches de manutentions manuelles. Il faut absolument que la direction trouve des solutions pour éviter ce genre d'accident.**

Rappel : Tout accident et incident doivent faire appel à une analyse. La vigilance et la communication doivent être maintenue auprès des équipes.

**La CFDT-VNF demande à la direction de faire un rappel à l'ensemble des agents sur les bonnes pratiques à suivre et d'insister sur l'importance d'aller consulter un médecin. Les cadres ont un rôle important à jouer. Ils doivent encourager à déclarer l'intégralité des accidents/incidents de service et encourager à consulter pour avoir un avis médical.**

La direction rappelle la méthodologie à suivre : les agents font une déclaration. La situation est classée en incident. S'il y a transmission d'un certificat médical après visite chez le médecin, l'incident est reclassé en accident. Tous les événements doivent être enregistrés. Le reclassement en accident peut se faire sans limite réelle de délais. La DTNE a le plus fort taux de déclaration d'incidents et l'administration affirme ne pas avoir de souci avec ce taux de déclaration.

Le partage de l'information doit être plus fluide et gagner en réactivité. Le tout sans précipitation non plus. La qualité de la communication se doit d'être optimale, il faut transmettre la bonne information. En terme de qualité managériale, les agents attendent un retour de la structure. Le soutien doit être immédiat et l'administration ne peut être avertie en temps décalé.

Lors d'agression extérieure ou constat de faits divers (jeunes qui se baignent dans les écluses), les agents ne doivent pas s'exposer eux-mêmes à un danger. L'agent doit procéder à un signalement aux forces de l'ordre. L'agent se doit de rester en sécurité.

L'agent n'a pas un rôle de police dans le milieu professionnel : l'agent doit rester professionnel. On doit dissocier le ressenti du professionnel. Si l'agent a alerté les forces de l'ordre, son rôle est tenu.

## **Actualisation de la note d'analyse des accidents au sein de la DT NE :**

Réglementairement, le service a pour obligation de réaliser des enquêtes CSSCT pour les accidents graves et/ou récurrents – Décret de 82. Pas d'obligation sur les autres accidents d'un point de vue réglementaire.

A la DTNE, tous les incidents doivent faire l'objet d'une analyse en UTI. Il existe 3 niveaux d'accidents définis. On ne raisonne pas sur la gravité constatée de l'accident, mais sur la gravité potentielle. On définit la gravité de l'analyse entre la secrétaire de la CSSCT, les CP et le Directeur Adjoint. Ceci permet de croiser les différentes sensibilités.

En premier lieu, il faut un recueil des faits dans le plus bref délai afin d'avoir le plus d'éléments exploitables possibles. **La victime, et les éventuels témoins sont associés à tous les niveaux.**

**Niveau 3 \_ Incident et accident : gravité assez faible.** Avec peu de lésion ou pas de lésion.

**Analyse locale :** Victime, éventuels témoins, le responsable hiérarchique et API.

**Niveau 2 \_** Gravité plus importante ou des conséquences qui auraient pu être plus dramatique :

**Analyse de service** piloté par le chef d'arrondissement ou d'UTI.

Associé à la secrétaire de la CSSCT L et les représentants des personnels locaux (membre CSSCT) et conseillers de prévention

**Niveau 1 – très graves – Enquêtes CSSCT L :** décision de composition de la commission d'enquêtes avec désignation des membres, pilotage par le président (ou pas désignation un autre chef de service) + médecin du travail + ISST

La Direction indique que le but des enquêtes n'est pas de chercher une responsabilité ou un coupable. L'objectif est d'identifier les causes et de mettre en place des moyens de prévention adaptés et de s'améliorer. La parole durant les enquêtes doit être libre. L'enquête CSSCT prend du temps. On ne doit pas attendre la fin de l'enquête pour mettre en place des mesures de corrections. L'arbre des causes n'est pas toujours adapté, les analyses doivent être sérieuses.

Dans GASPER : Accident = avec jour d'arrêt / Incident = sans jour d'arrêt

Pour qu'un incident soit reconsidéré comme accident, il faut que la déclaration soit faite dans les 48H.

L'administration indique qu'on doit être dans la vérité. La déclaration doit être réalisée immédiatement. L'arbre des causes ne se fait pas à ce moment-là. On complète le dossier après.

Le signalement doit être immédiat.

**La CFDT-VNF signale que la définition de l'incident, ne correspond pas à l'INRS. Un incident est en réalité un presque-accident.**

L'administration dit utiliser les termes de GASPER défini au niveau National. Elle ne peut pas remettre en cause l'ensemble du système National sinon le mode d'enregistrement de la DT sera différent des autres DT. L'administration maintient le choix de VNF. Pour la DTNE, un incident est tout événement qui a eu une conséquence ou pas qui révèle une anomalie. Dans tous les cas, il est comptabilisé. On doit travailler sur le fond. Le formel doit être écarté et on doit s'entendre sur ce mode déclaratif. Si à l'usage on constate que cela ne va pas, le système pourra être remis en cause.

### **Point concernant les formations des membres de la CSSCT :**

- 3 sessions de formation des membres spécialisés à venir (CVRH Pont à Mousson ; Charleville et Strasbourg)
- Module de formation sur le volet RPS : places limitées
- Session de formation arbres des causes : voir les dates de formations.

### **Maisons de Fontenoy et écluse – Problématique de l'eau contaminée :**

Suite à l'**interrogation de la CFDT-VNF** sur la situation des maisons éclusières de FONTENOY présente à UTI Moselle (point déjà abordé en Commission des ME) - Les ME et l'écluse n'ont plus d'eau potable suite à une contamination par des cyanobactéries dans l'eau du puit :

En résumé, la Direction a eu une alerte formelle de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui remonte à l'automne dernier qui met en évidence l'état de pollution sur l'eau des deux ME de Fontenoy. L'ARS a demandé d'arrêter le prélèvement d'eau (sanitaire et alimentaire) du puit car sa composition présente un danger pour les personnes face au constat de cyanobactéries présentes dans l'eau. Deux chiens sont morts.

Des compensations provisoires ont été mises en place pour fournir l'eau potable (apport d'eau par citerne par l'intermédiaire d'agents). L'UTI Moselle pensait que cette situation pourrait être que temporaire, mais non. La situation n'a pas évolué favorablement. La problématique est structurelle. L'ARS demande le rebouchage du puit. Il y a urgence à intervenir et il n'y a pas de solution envisageable en travaux qui seraient trop coûteux. L'écluse de Fontenoy est aussi concernée. C'est le premier cas de contamination constaté comme cela par des cyanobactéries.

Une étude en 2019 a été réalisée, afin d'envisager le raccordement des deux ME et de l'écluse sur le réseau public. Pour ce faire, le raccordement devrait passer sous la Moselle naturelle avec un temps de trajet de circulation de l'eau dans les tuyaux trop longs, entraînant de la stagnation.

Des solutions transitoires ont été prises (approvisionnement en eaux par citernes) mais la défaillance structurelle du puit fait qu'il ne peut plus être utilisé du tout. La direction a reçu des consignes précises et les travaux ne peuvent être faits, trop coûteux et la réalisation de l'ensemble des études serait trop longue à réaliser. En mars, les deux familles ont été prévenues des déménagements. Le système d'alimentation par citerne, ne peut perdurer, aucun risque ne pouvant être pris.

Les occupants doivent déménager ; les occupants ne peuvent pas s'accommoder de cette situation. La Direction dit ne pouvoir maintenir les occupants dans l'état actuel, sans eau courante et en état de salubrité.

Les deux maisons seront valorisées à l'avenir. Mais les travaux ne seront pas supportés par la DTNE. La Direction s'engage à aider pour le déménagement. Les NAS seront maintenues.

L'assistante sociale indique qu'un courrier officiel doit être transmis par la Direction aux occupants afin qu'ils prennent conscience de la phase de lancement nécessaire vers un déménagement. Le courrier va être envoyé à l'occupant.

L'occupant principal concerné pourra donc emménager à Villey-Le-Sec en NAS. Le nombre de kilomètres ajoutés est de 17 kms aller/retour. Un soutien sera proposé pour l'accompagner dans la démarche. En revanche la Direction ne peut pas s'engager dans le fait que l'occupant pourra conserver la ME à son départ en retraite dans deux ans.

**La CFDT-VNF demande une mise à disposition d'un véhicule pour les trajets supplémentaires ou un changement de résidence administrative en plus de l'aide au déménagement.**

La situation va être étudiée par l'administration.

### **Les espèces exotiques envahissantes :**

Présentation du contexte. La quasi-totalité du linéaire du CCB était concernée par la problématique de l'invasion des Plantes aquatiques – exotiques - envahissantes en 2022. L'administration les appelle les « EEE » (Espèces Exotiques Envahissantes) Avec un niveau de concentration variable selon les secteurs à l'époque. Un fort développement des EEE dans les biefs restant en eau sur le CCB qui avait été fermé entre le 28 juillet et le 2 novembre 2022, lié en première partie à une insuffisance de ressource en eau et la période de chômage du 29 août au 25 octobre 2022 et un arrêt de navigation pour remplissage des biefs à la suite. A la reprise, suite aux opérations de faucardage et au premier train de bateaux de Fret pour les deux premières semaines, on identifie une augmentation des plantes et la dispersion qui occasionne des panes à répétition sur les ouvrages hydrauliques, écluses, alimentateurs, régulateurs de niveau de biefs. Ce constat a entraîné une forte mobilisation des agents du CCB pour l'extraction éprouvante des plantes et le passage des bateaux, entraînant un taux de rotation important et un nombre de d'heures supplémentaire allant pour exemple jusqu'à 60H00 sur 7 jours consécutif pour certains, la forte sollicitation de l'astreinte et emploi de CCD le week-end, lors de l'absence de titulaire.

Des directives ont été données pour le respect des garanties minimales et des arrêts de navigations tenues et des pistes d'améliorations ont été étudiés en groupe de travail. Présentation aux membres CSSCT.

En synthèse, afin d'améliorer les conditions de travail des agents sans altérer notablement le niveau de service aux usagers, il est proposé la mise en place des mesures suivantes :

#### **En termes d'organisation :**

1. interrompre la navigation de plaisance les week-ends de la basse saison afin de mieux gérer en sécurité la navigation en dehors des plages de travail des agents. Cette mesure restrictive pour la navigation de plaisance semble acceptée par les représentants de la navigation de plaisance ;
2. doubler les astreintes en basse saison à l'identique de la haute saison et mutualiser les interventions sur 2 secteurs consécutifs de chacun des 3 grands secteurs (Nord, Centre et Sud) ;
3. en haute saison, caler le cycle de travail des agents les dimanches (7h30-16h00) avec la plage d'ouverture de la navigation (9h00-18h00). Ceci permettrait une meilleure organisation des équipes et de moins solliciter les interventions en astreinte.
4. faire coïncider l'heure de démarrage de la plage de travail des agents en équipes et des chefs d'équipe, Secteur, IDEE, Ateliers, Barrages, à 7h30 en haute saison et 8h00 en basse saison, afin d'améliorer la mutualisation des moyens et favoriser une meilleure efficacité des interventions pour l'extraction des plantes exotiques envahissantes.

#### **En termes de mesures et d'anticipation pour limiter le phénomène EEE à la reprise de la navigation, après une période étiage/chômage :**

1. intégrer l'arrivée du futur faucardeur/moissonneur et optimiser son usage mutualisé entre le CMRO et le CCB ;

2. étudier la faisabilité d'opérations de faucardage/ramassage du chenal sur les biefs restant en eau durant la période chômage, en limitant les transferts par voie routière (convoi exceptionnel);
3. renforcer les commandes de prestations de ramassage et location de mini pelles en prévision de la réouverture à la navigation ;
4. caler le ramassage des plantes sur les prévisions de passage des bateaux ;
5. travailler sur la protection des parties d'ouvrages sensibles au colmatage (pare-embâcle de vannes-cloche, alimentateur, déversoir) afin de :
  - o limiter la pénibilité pour les agents
  - o limiter le nombre d'interventions (aujourd'hui quotidiennes)
  - o améliorer la gestion hydraulique
  - o diminuer le temps d'attente aux écluses.
6. trouver des dispositifs de ramassage semi-automatiques pour gérer les urgences (travail engagé avec la société Hydrolox).

La direction indique que des prestations de faucardage trop anticipées n'auront pas les résultats attendus, puisque la repousse des plantes aura déjà repris. De plus, les moyens financiers de la DTNE et matériels des entreprises sont limités. Par ailleurs, les machines travaillent lentement. Il n'est donc pas envisageable de faire un « nettoyage » complet du canal avant sa réouverture. Les premiers trains de péniches arracheront toujours les plantes qu'il faudra ramasser au fur et à mesure. La direction indique que les propositions citées ci-dessus pourront cependant améliorer le transit des usagers et diminuer la pénibilité pour les agents.

### **Présentation des tests réalisés au CCB ou projetés pour gérer la présence du Myriophylle Hétérophylle :**

La Direction indique ne rien s'interdire dans le déploiement de nouveaux outils/moyens : *Adaptation godet pour mini pelle et acquisition godet grappin PL Grue / Herse trainée / Faucardeur CMRE / EchoCube / Prototype DSW / Vantellerie devant vanne-cloche / Bateau pousseur / Faucardeur/moissonneur*

Chaque dispositif doit être choisi et adapté en fonction de la problématique structurelle du terrain. Il n'existe pas de solution toute faite. On fait face à une situation inédite en France et c'est un problème national.

Il y a une augmentation des budgets pour le traitement des EEE. En acquisition et en location. Favorisation de la mécanisation pour l'enlèvement.

### **La CFDT-VNF demande ce que deviennent les algues après enlèvement ? Car on constate de nombreux petit tas sur le linéaire.**

Les tas sur le DPF sont volontaires pour le moment. Il n'existe pas vraiment de filière pour valoriser les algues actuellement. La Direction étudie des pistes pour réussir à les valoriser (sans devoir payer le transport).

En septembre, une nouvelle présentation sera faite pour mettre en avant les suites de la période de réorganisation. Notamment sur le marché faucardage : une programmation est faite (qui dépendra de la gestion hydraulique à venir).

## **Plan canicule et fortes chaleurs**

Le projet a été transmis. Cette démarche au sein de la DTNE n'a pas été réinventée. La démarche est propre à notre DT. Il existe un cadrage qui a repris un ensemble de mesure déjà présente à la DTNE. Le projet reprend l'intégralité des mesures du cadrage de 2021. Des ajouts ont juste été rajoutés certains éléments afin de se conformer au cadrage de l'établissement, notamment :

- L'identification des points d'entrées sur les alertes météo (transmission nationale)
- Adaptation et la mise en œuvre des mesures soient déployés par UTI complètes avec une logique d'itinéraire. (Adaptation d'horaire etc...)
- Pour les alertes, 4 niveaux. au sein de la DTNE, on regroupe et on applique le niveau forte chaleurs, canicule par anticipation dès le niveau orange. Donc plus favorable afin de réduire l'impact sur la santé des agents.
- Aménagement des horaires de travail en situation de canicule : anticiper et mise en place des mesures sur des semaines complètes ou des cycles complets pour éviter les différentes organisations et anticiper pour que les agents qui ont des contraintes puissent s'organiser. Résonnement sur des périodes longues.
- Aménagement horaire : tous les personnels de maintenance et ateliers pourront passer décaler leurs prises de poste avec une pause de 20 min.
- Adaptation de l'augmentation des pauses.
- Personnels tertiaire en horaire variable : dérogation aux plages fixes.
- Augmentation du télétravail dans certains cas.

**Vote pour le plan de prévention pour cette année ; sachant que le plan canicule va être réétudier par la CSSCT Nationale pour l'année prochaine avec demande d'harmonisation.**

**CFDT-VNF – vote POUR** (sous réserve du cadrage National à venir)

FO – vote POUR / CGT – Abstention

## **Point de déploiement GAVISEC Sécurité des chantiers**

Reporté à la prochaine CSSCT-L de septembre 2023. Les formations seront déployées à partir de l'automne et sur 2024.

## **Registre sécurité chantier et réunion de sous-commission**

La Direction souhaite que les chefs de services procèdent à la révision de sous-commissions. Dans celle-ci les aspects registres de sécurité de chantiers et leurs analyses, mais aussi tous les aspects de la sécurité dans le service. Notamment les questions de statistiques, les analyses d'accidents, et les questions des personnels (aménagement d'horaires...). Les chefs de services ont une marge de manœuvre. Le management doit être plus actif au niveau local et l'étude des analyses, plus fréquente. La consigne est donnée.

**La CFDT-VNF signale que l'ouverture des cahiers de sécurité dans certaines UTI a eu lieu sans la présence des OS. La direction a-t-elle donnée des directives à ce sujet ?**

Il n'y a pas eu de directives. Dans le réseau API, il a été demandé de tenir ces réunions. Le temps, et les absences n'a pas été favorable. Par contre, s'il y avait des problèmes spécifiques, la synthèse doit être présentée en CSSCT-L.

**La CFDT-VNF indique que les sujets litigieux ne sont pas forcément remontés dans ce cas. Pourquoi changer ce qu'il marche ? Le fonctionnement était adapté.**

La Direction indique qu'il y a eu un problème de management et de planning. Elle indique que l'objectif n'est pas de cacher la poussière sous le tapis.

**La CFDT-VNF indique que si elle avait été conviée, elle aurait répondu favorablement. Il s'agit d'une fausse excuse.**

La Direction indique que la sécurité doit être vivante et animé par le chef de service. Il ne faut pas que ce soit contreproductif. On doit revoir l'organisation avec la secrétaire de la CSSCT-L.

### **Présentation de la synthèse avec présentation des ouvertures et des observations :**

Beaucoup d'observations dans le registre de la Moselle et du CMRO. Pas d'observation pour le CCB ce qui n'est pas forcément une bonne nouvelle ; laisse sous-entendre que le registre ne vit pas dans l'UTI.

### **Point Divers**

Actuellement les agents de l'atelier de Givet font la vaisselle dans le lavabo des sanitaires. **La CFDT-VNF demande l'aménagement d'un évier et d'un espace adapté dans leurs locaux pour pallier à cette situation.**

La Direction a répondu favorablement à la demande de la CFDT-VNF et a demandé au chef d'UTI de prévoir l'aménagement d'un espace satisfaisant pour les agents.